



Rejet de ma demande de carte de séjour et reconduite aux frontières

Par roulana, le 11/03/2014 à 10:44

Bonjour,
De nationalité syrienne, j'ai reçu un rejet à ma demande de carte de séjour. le contrat de travail que j'ai fourni n'a pas été accepté.
La notification du rejet est datée **[s]du 14 janvier.[/s]**
Concernant les délais de recours, c'est écrit:
Possibilité de déposer dans un délais de deux mois à compter de la notification de la décision :
- soit recours gracieux auprès du préfet
- soit recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur SGII à Paris
pour le recours contentieux :
- possibilité d'un recours contentieux devant le tribunal dans un délai de deux mois :
- à compter de la notification de la dernière décision intervenu
- ou à compter de l'expiration du délai de rejet implicite.
Nous sommes le 11 mars, si j'ai bien compris j'ai encore 3 jours pour un recours gracieux, ou hiérarchique. Puis le faire et en cas de refus faire le recours contentieux, c'est à dire dans deux autres mois environ???
Et en général, que me conseillez vous de faire?? quel recours, et à quel moment???
merci beaucoup de votre réponse...
H. N.